



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 19 mars 2024

Date de convocation : 13/03/2024 Date d'affichage : 13/03/2024 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 15 Nombre de votants : 15 Absents / Excusés : 6	Objet : Affectation des résultats	Délibération n° 2024-6 Résultat du vote 15 pour 0 contre 0 abstention
--	--	---

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 19 mars à 16h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Véronique CANTIN, M. Gérard GALPIN,
Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE,
M. Didier REVEAU, M. Jean-Yves LECOQ, Mme Carole HEULOT, M. François EDOM

Procurations :

Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN
M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE
Monsieur Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Didier REVEAU
M. Thierry COZIC donne pouvoir à M. François EDOM

Excusés :

M. Frédéric BEAUCHEF, M. Jean Carles GRELIER, Mme Isabelle LEROY
M. Chrisophe POT, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY, M. Nordine ARIK

Secrétaire de séance : Mme Véronique CANTIN

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOUS

6. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **REPORTE** les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 385 137,85 € ;
- **REPORTE** les restes à réaliser en recettes d'investissement pour un montant de 25 666,14 € ;
- **AFFECTE** au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, un montant de 2 392 687,73 € ;
- **AFFECTE** pour un montant de 1 704 089,09 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 19 mars 2024

Le Président



Dominique LE MÈNER